



Syndicat Mixte des Transports en Commun  
de l'Agglomération Toulousaine

Le Président

120446  
VILLE DE PORTET SUR GARONNE

RECU LE

14 FEV. 2023

Action	Information
SUE	CAB DGS

Monsieur Thierry SUAUD  
Maire  
Mairie de PORTET SUR GARONNE  
1, Rue de l'Hôtel de Ville  
31120 Portet-sur-Garonne

Toulouse, le 13 FEV. 2023

Nos réf : DGS/DPEM/VG/CD/NB/2023/15884  
Pièce(s) jointe(s) : Délibération  
Affaire suivie par : Christophe DOUCET

**Objet : Avis sur le projet arrêté de révision du PLU de la commune de Portet sur Garonne**

Monsieur le Maire,

Le Comité Syndical du 08 février 2023 a émis un avis favorable sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Portet sur Garonne.

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour notification, la délibération référencée D. 2023.02.08.2.4.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Jean-Michel LATTES**  
Président de Tisséo Collectivités  
Vice-Président de Toulouse Métropole  
Adjoint au Maire de Toulouse



D.2023.02.08.2.4

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Février 2023

**2. PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES**

**2.4 – Cohérence urbanisme – mobilités : avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Portet-sur-Garonne**

L'an deux mille vingt trois, le huit février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
<b>TOULOUSE METROPOLE</b>			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
<b>SICOVAL</b>			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique			X
<b>SITPRT</b>			
BACOU Denis		X (M. Martin)	
MARTIN Yannick	X		
<b>MURETAIN AGGLO</b>			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

### **Cadre législatif**

La commune de Portet-sur-Garonne a transmis à Tisséo Collectivités, pour avis sous 3 mois, le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêté par délibération de son conseil municipal en date du 15 décembre 2022.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, en charge du suivi et de la mise en œuvre du Plan De Mobilité (PDM), Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du plan de mobilité opposable et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

### **Synthèse du projet**

La commune de Portet-sur-Garonne, membre de la Communauté d'Agglomération du Muretain, est peuplée à ce jour d'un peu plus de 9 800 habitants. Elle se positionne au SCoT de la grande agglomération toulousaine en secteur de « cœur d'agglomération », avec néanmoins un territoire structuré par la traversée de nombreuses infrastructures de déplacements, l'existence de grands fonciers comme le site de Francazal ou les anciennes gravières, ainsi que la vallée de la Garonne qui marque le paysage de la commune.

La révision du PLU porte les objectifs généraux suivants :

- Assurer l'intégration du nouveau cadre législatif et la compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine.
- Répondre aux enjeux de développement durable en menant une réflexion sur les zones urbaines et à urbaniser, la préservation et la valorisation des zones agricoles et naturelles en affirmant la Garonne comme socle patrimonial commun.
- Intégrer les orientations et principes d'aménagement définis par le Conseil Municipal.

Plusieurs secteurs d'enjeux stratégiques ont été identifiés dans le cadre de cette révision et portent sur l'ensemble du territoire :

- Grands secteurs d'extension urbaine : Ferrié-Palarin, Francazal, Caminols.
- Grands secteurs de renouvellement urbain : zone commerciale et économique (Carrefour et ses alentours, secteur des Palanques, ...) ; secteurs où la mixité devrait être renforcée (Chemin de Moulis, Hôtel de ville, centre-ville, ancienne route impériale, Récébédou).
- Secteurs enclavés au développement contraint : La ville, St-Jacques.
- Développement des liens à l'échelle communale et intercommunale : axe bus, RD120, liaisons douces, avenue de la gare, berges de Garonne, Parc Naturel de Portet-sur-Garonne.
- Valorisation et protection des espaces naturels et agricoles majeurs : fleuve Garonne et ses abords, Parc Naturel de Portet-sur-Garonne, plaine agricole et inondable de la Garonne, coteaux vallonnés.

Dans ce contexte, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune se décline selon 3 principales orientations :

- Orientation 1 : la ville des mobilités, prenant en compte les déplacements routiers, les déplacements en transport en commun, les modes de déplacement actifs, les flux numériques.
- Orientation 2 : la ville organisée, basée sur le développement de la ville sur elle-même et des extensions sur les secteurs de Ferrié-Palarin, Bois Vert Francazal et Caminols.
- Orientation 3 : la ville nature et durable, afin de préserver une agriculture de proximité et diversifiée, d'affirmer les espaces naturels et semi naturels et de prendre en compte le changement climatique.

Portet-sur-Garonne pourrait accueillir à horizon 2032, environ 3 000 habitants supplémentaires, soit une population totale d'environ 13 000 à cet horizon.

En matière de mobilité, le rapport de présentation du PLU décrit les différents réseaux routiers, les offres de transports en commun, les réseaux cyclables.

Les enjeux de mobilité sont clairement identifiés :

- Pour les déplacements routiers :
  - La requalification du boulevard de l'Europe (RD 63).
  - L'apaisement de la circulation de la route d'Espagne (RD 120) et la facilitation des traversées sécurisées entre quartiers.
  - L'amélioration des connexions routières et des franchissements : projet de demi-échangeur sur les emprises de l'ancien péage de l'A64, effacement du passage à niveau n° 9 avenue de la Gare.
  - La hiérarchisation du réseau routier secondaire à l'occasion des projets d'aménagement, de réaménagement, des projets d'équipements publics, selon une approche qualitative et sécurisante.
  - Le traitement des entrées de ville en lien avec les projets de requalification de la route d'Espagne et du boulevard de l'Europe notamment.
  - L'organisation de stationnements adaptés aux projets et aux évolutions des pratiques (covoiturage, mutualisation, ...).
  - L'intégration de démarches innovantes ou expérimentales lors de ces différents projets.
  
- Pour les déplacements en transports en commun :
  - L'amélioration de la liaison vers Téléo, avec le Linéo 5 et le réseau bus Tisséo.
  - Le renforcement du pôle gare, avec la mise en accessibilité PMR des quais, accès nord dans une première phase, puis accès sud ; sécurisation de la traversée piéton-cycle du PN 9/ réflexion autour de la sécurisation du PN 9 ; renforcement des capacités de stationnement : création d'un parking de rabattement associé à la gare, accès nord.
  - Le renforcement de la connexion entre la gare et le territoire du Muretain ou du sud toulousain via les transports en commun et le train.
  - L'aménagement de la ligne Express gare de Muret / Pôle d'échanges Basso Cambo.
  
- Pour les déplacements à pied et à vélo :
  - Le développement du Schéma Cyclable structurant à l'échelle de l'agglomération du Muretain.
  - La mise en œuvre du plan d'actions du Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération approuvé par Tisséo Collectivités et le Muretain Agglo.
  - La mise en œuvre du projet du réseau vélo structurant du département sur la RD120 dénommé REV6.
  - L'actualisation du Schéma Communal des Déplacements Cyclables en lien avec le schéma communautaire.
  - Le développement du maillage du réseau intra communal et l'accompagnement des liaisons intercommunales structurantes par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, notamment avec les projets TransGaronne (cycle) et Via-Garonne (piéton).

Le PLU contient un cahier des Orientations d'Aménagement et de programmation, pour 4 secteurs de développement : Franczal, Caminoles, ancienne route impériale, chemin du Roussimort. Ces OAP déterminent les principes d'aménagements urbains et décrivent les modalités d'accès à ces secteurs.

### Avis de Tisséo Collectivités

Le PLU présente les perspectives d'organisation urbaine permettant de répondre à la croissance démographique attendue et détermine les modalités d'urbanisation en considérant les offres de mobilités existantes et à venir, dont les transports en commun et les modes actifs.

D'une façon générale, le PLU est compatible avec les orientations du plan de mobilité opposable :

- Urbanisation en priorité dans les zones d'influence des transports en commun.
- Développement des cheminements piétons et itinéraires cyclables.
- Gestion de la circulation et du stationnement.

\*

\* \*

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Bacou (pouvoir) et Martin n'ont pas pris part au vote]

**ARTICLE 1 : EMET** un avis favorable au projet de révision arrêté du PLU de Portet-sur-Garonne.

**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Maire de Portet-sur-Garonne.
- A Monsieur le Président du Muretain Agglo pour information.
- A Madame la Présidente du SMEAT pour information.
- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Jean-Michel LATTES**